

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/04/2024

Référence
3-7

Objet de la délibération
Demande subventions pour travaux énergétiques école

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Date de la convocation
17/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Mention exécutoire
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 30/04/2024 Et publication ou notification du : 30/04/2024

L'an 2024 et le vingt-neuf avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de BRUCHON Jean-François, Maire

**Présents** : Mmes : DE LAMARRE Nathalie, POULY Nicole, ROUQUET Martine, LAGUERRE Sophie, LAGORCE Patricia, DEMAREST Frédérique, RICHARD Gaëlle, MM : BRUCHON Jean-François, MARQUET Éric, DION Christian, CHARRUAU Michel, SADRY Pascal, FOUQUET Ludovic, TORCHEBOEUF Benoit

**A donné procuration** : M. CHAUME T Florian à M. BRUCHON Jean-François ;

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MARQUET Éric

**ANNULE ET REMPLACE CELLE VISEE DE LA PREFECTURE EN DATE DU 27/12/2023**

**OBJET : Modification du plan de financement pour des travaux énergétiques à l'école**

Monsieur le Maire rappelle qu'une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux relative à la réhabilitation énergétique du groupe scolaire par l'installation de nouvelles huisseries hautes performance et par l'isolation des plafonds ont été effectués sur l'année 2023 et qui font suite à un vaste chantier de restauration et de valorisation du patrimoine communal et plus particulièrement de celui de l'école qui a débuté en 2021 par l'installation d'une nouvelle chaudière gaz à condensation.

Il est nécessaire de poursuivre l'engagement des travaux à effectuer par la restauration des classes MS et CP, des sanitaires, du réfectoire et de la garderie par le remplacement des huisseries, fenêtres de toit, par l'installation d'un nouveau système de chauffage et par la mise en place d'une isolation extérieure et différentes portes afin de limiter la déperdition de chaleur et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Monsieur le Maire informe de la modification du plan de financement comme suit :

Le coût prévisionnel global du projet s'élève à : 49.951,46 € H.T

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	Montants sollicités
Travaux énergétiques pour l'école	49 951,46 €	59 941,75 €	Département / 20 %	9 990,29 €
			DETR / 10 %	4 995,15 €
			Fonds Vert / 50 %	24 975,73 €
			AUTOFINANCEMENT	9 990,29 €
Total	49 951,46 €	59 941,75 €	Total	49 951,46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le nouveau plan de financement pour le projet des travaux énergétiques pour l'école dont le coût prévisionnel s'élève à 49 951,46 € HT
- sollicite les différents partenaires financeurs dans le cadre de leur dispositif respectif sur la réhabilitation énergétique de l'école,
- charge Monsieur le Maire ou son représentant de toutes les formalités.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Le Maire,  
Jean-François BRUCHON

